

Interpellation

## **La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL ?**

Les signataires de cette interpellation se soucient de la préservation de la qualité de vie en ville, de la biodiversité dans notre environnement immédiat et ailleurs, et du climat planétaire. A ce titre, ils soutiennent une politique de développement durable telle qu'énoncée par l'ONU<sup>1</sup> et telle que suivie par la Commune de Lausanne.

L'habillage publicitaire des bus TL a récemment défrayé la chronique dans la presse locale<sup>2</sup>, des élus de plusieurs communes étant à juste titre choqués par des publicités climaticides (c'est à dire pour des produits nuisant particulièrement au climat, typiquement les vols de loisir en avion et les gros véhicules automobiles) véhiculées de manière éhontée, au vu et au su de toutes et tous.

Il apparaît que, dans la convention actuellement encore en cours, les TL ont déjà imposé des critères sur la publicité qu'ils véhiculent (exclusion par exemple des sujets politiques ou religieux, des drogues légales comme l'alcool et le tabac, ou encore des concurrents). Les TL semblent donc avoir la possibilité d'agir par eux-mêmes sur cette question, sans contrainte du Canton. D'ailleurs, à ce titre, le responsable de la communication des TL fait savoir à propos de l'inclusion des critères de durabilité qu'il doit simplement y avoir une *intention* dans ce sens des communes actionnaires.

Des marges d'actions existent donc aussi bien au niveau des TL qu'au niveau des Communes. Or, notre Conseil a cherché à limiter le matraquage publicitaire depuis longtemps à de nombreuses reprises (voir le récapitulatif fourni dans le postulat cité en note de bas de page<sup>3</sup>). Finalement, la Municipalité *in corpore* siège au conseil d'administration des TL et peut donc être force de proposition.

Par conséquent, et faisant suite à la question orale posée par Mme Schaller le 3 novembre passé et dont la réponse nous a laissés dans une totale insatisfaction, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle d'avis que les publicités dites climaticides ne sont plus souhaitables dans le domaine public, à l'heure où l'urgence climatique a été proclamée par la Ville et la Canton, et qu'un plan climat est sur le point d'être déployé ?
2. La Municipalité trouve-t-elle cohérent que les TL fassent de la publicité pour des transports polluants, que ceci soit sur les véhicules, dans les véhicules ou dans les stations de bus ou de métro ?

---

<sup>1</sup> La Confédération s'est engagée à réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU sur le plan national, avec le concours des cantons et des communes. Et si possible des TL.

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

<sup>2</sup> 24 Heures du 22.10.2020

<sup>3</sup> Postulat de Rossi Vincent et crts - Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne. Déposé le 13.02.2018.

3. La Municipalité a-t-elle déjà exprimé, par ses représentants au Conseil d'administration des TL, une position visant à limiter les publicités climaticides ou plus généralement incompatibles avec les objectifs de développement durable de l'ONU et de la commune de Lausanne ?
4. Le cas échéant, la Municipalité cherche-t-elle des appuis de la part d'autres communes pour appuyer sa position sur ce sujet auprès des TL ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 23 novembre 2020



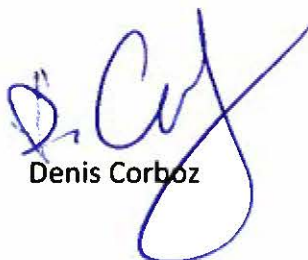
Vincent Rossi



Xavier Company

Graziella Schaller

Céline Misiego



Denis Corboz



Vincent Brayer



Johann Dupuis

Autres signataires



Berenut